

# DÉPARTEMENT DE SEINE-ET-MARNE

## CONSEIL DÉPARTEMENTAL

Séance du vendredi 24 novembre 2017

---

Commission n° 7 – Finances

---

**Direction Générale des Services**  
**Direction des Finances**

---

### **RAPPORT DU PRÉSIDENT DU CONSEIL DÉPARTEMENTAL N° CD-2017/11/24- 7/02**

OBJET : Débat d'Orientations Budgétaires pour l'exercice 2018.

CANTON(S) : TOUS CANTONS

RÉSUMÉ : En application de l'article L 3312-1 du Code Général des Collectivités Territoriales, il est soumis à débat de l'assemblée départementale les orientations budgétaires pour 2018.

Je vous propose de débattre des orientations budgétaires qui sont jointes au projet de délibération.

Je vous remercie de bien vouloir vous prononcer sur ce dossier et, si vous en êtes d'accord, d'adopter le projet de délibération joint au présent rapport.



Jean-Jacques BARBAUX  
Président du Conseil départemental  
de Seine-et-Marne

**DÉPARTEMENT DE SEINE-ET-MARNE**

---

**CONSEIL DÉPARTEMENTAL**

---

Séance du vendredi 24 novembre 2017

DÉLIBÉRATION N° CD-2017/11/24-7/02

**Accusé de réception – Ministère de l'intérieur**

077-227700010-20171124-lmc100000016494-DE

**Acte Certifié exécutoire**

Envoi Préfecture : 01/12/2017

Réception Préfet : 01/12/2017

Publication RAAD : 01/12/2017

---

Commission n° 7 – Finances  
Rapporteur : THIERIOT Jean-Louis

---

OBJET : Débat d'Orientations Budgétaires pour l'exercice 2018.

En application de l'article L 3312-1 du Code Général des Collectivités Territoriales, il est soumis à débat de l'assemblée départementale les orientations budgétaires pour 2018.

**LE CONSEIL DÉPARTEMENTAL,**

VU le Code général des Collectivités territoriales,

VU la délibération du Conseil départemental n° 1/02 en date du 24 novembre 2017 relative au rapport annuel 2017 de développement durable,

VU la délibération du Conseil départemental n° 2/02 en date du 24 novembre 2017 relative au rapport 2016 sur la situation en matière d'égalité entre les femmes et les hommes dans le Département de Seine-et-Marne,

VU le rapport du Président du Conseil départemental,

VU l'avis de la Commission précitée,

Après en avoir délibéré,

### DÉCIDE

De prendre acte de la tenue du débat sur les orientations budgétaires pour l'exercice 2018 jointes en annexe de la présente délibération.

Adopté à l'unanimité

Ont voté POUR (44) :

M. Jean-Jacques BARBAUX  
Mme Nathalie BEAULNES-SERENI  
Mme Cathy BISSONNIER  
M. Ludovic BOUTILLIER  
Mme Martine BULLOT  
M. Bernard CORNEILLE  
M. Bernard COZIC  
Mme Monique DELESSARD  
M. Smaïl DJEBARA  
Mme Martine DUVERNOIS  
M. Vincent ÉBLÉ qui a donné pouvoir à Mme Julie GOBERT  
Mme Anne-Laure FONTBONNE  
Mme Julie GOBERT  
M. Jérôme GUYARD  
M. Yves JAUNAUX  
M. Denis JULLEMIER  
Mme Sarah LACROIX

M. Olivier LAVENKA  
M. Jean LAVIOLETTE  
Mme Nolwenn LE BOUTER  
Mme Daisy LUCZAK  
Mme Marianne MARGATÉ  
Mme Isoline MILLOT qui a donné pouvoir à M. Bernard COZIC  
M. Olivier MORIN  
Mme Céline NETTHAVONGS  
M. Jean-François ONETO  
Mme Véronique PASQUIER  
M. Ugo PEZZETTA  
Mme Laurence PICARD  
Mme Valérie POTTIEZ-HUSSON  
M. Brice RABASTE  
Mme Isabelle RECIO  
Mme Béatrice RUCHETON qui a

donné pouvoir à Mme Isabelle RECIO  
M. Patrick SEPTIERS  
Mme Geneviève SERT qui a donné pouvoir à M. Ugo PEZZETTA  
Mme Sandrine SOSINSKI  
M. Jean-Louis THIERIOT  
Mme Virginie THOBOR  
M. Jérôme TISSERAND  
M. Xavier VANDERBISE  
Mme Véronique VEAU  
M. Franck VERNIN  
M. Sinclair VOURIOT qui a donné pouvoir à Mme Martine BULLOT  
Mme Andrée ZAÏDI

Ont voté CONTRE (0) :

Se sont ABSTENUS (0) :



Jean-Jacques BARBAUX  
Président du Conseil départemental  
de Seine-et-Marne

Accusé de réception – Ministère de l'intérieur

077-227700010-20171124-lmc100000016494-DE

Acte Certifié exécutoire

Envoi Préfecture : 01/12/2017

Réception Préfet : 01/12/2017

Publication RAAD : 01/12/2017

# **O**RIENTATIONS

# **B**UDGÉTAIRES

pour

# **2018**

**Direction Générale des Services**  
**Direction des Finances**  
DGS/DF/PG/11-2017

**Sommaire :**

- 1. Introduction**
- 2. Le contexte macro-économique, mondial et en France**
- 3. Les finances publiques pour 2018**
- 4. Les collectivités territoriales devront s'engager contractuellement à modérer la croissance de leurs dépenses de fonctionnement et de leur endettement**
- 5. La situation financière du Département : rétrospective budgétaire, l'endettement, les engagements pluriannuels et la gestion des effectifs.**
- 6. Les projets du Département pour 2018**
- 7. Les estimations de recettes pour 2018**
- 8. Les équilibres budgétaires prévisionnels pour 2018.**

## 1. Introduction

Ces orientations pour l'année 2018 s'inscrivent dans un horizon incertain pour les collectivités territoriales entre la proposition d'un nouveau pacte de responsabilité par le Président de la République cet été et les contraintes toujours plus fortes qui pèsent sur les finances locales.

L'effort des Départements consacré aux dépenses de solidarité n'a cessé d'augmenter ces dernières années sans qu'aucune solution pérenne n'ait été trouvée quant au financement des trois allocations individuelles de solidarité. Le Gouvernement doit à présent s'engager dans un véritable dialogue avec les élus locaux, prendre en compte leurs propositions concrètes.

Dans ce contexte, le nouveau pacte de responsabilité dévoilé par le Président de la République cet été, avec à la clé une nouvelle baisse des dépenses de fonctionnement des collectivités territoriales de 13 Mds€ sur 5 ans, ne peut que renforcer nos craintes.

C'est un nouvel effort qui est exigé des collectivités territoriales, elles qui avaient déjà largement contribué au redressement des comptes publics sous la précédente majorité. Pour la Seine-et-Marne, cette contribution s'est traduite par l'effondrement de moitié de sa DGF en quatre ans, soit 87,5 M€ de moins au détriment du développement de notre territoire.

Je déplore que la contractualisation par l'Etat avec les plus importantes collectivités territoriales et leurs groupements ne tienne pas compte des efforts déjà consentis, et singulièrement par notre collectivité. Ils sont pourtant considérables. Il convient dès lors de s'interroger sur la portée de ces contrats face au désengagement continu de l'Etat. Si la France est une République décentralisée comme le proclame l'article premier de la Constitution, alors le Gouvernement doit respecter la liberté de gestion et les initiatives des collectivités territoriales. C'est dans ce cadre encore incertain que le Département poursuivra le cap fixé en début de mandature.

Ainsi, le budget primitif 2018 est la traduction parfaite de la volonté du Conseil départemental d'être un acteur fort de la dynamique de développement des territoires, dans la continuité des orientations définies dans le Livre blanc départemental.

Comme les années précédentes, la priorité a été donnée aux investissements qui en autorisation de programme passeraient de 170 millions d'euros au budget 2017 à 185 millions d'euros au budget 2018.

Parmi les projets phares de l'année 2018, on peut citer la construction du nouveau collège de Villeparisis et du collège de Jouy-le-Châtel, la mise en œuvre des contrats CID ou encore la liaison 2 x 2 voies des autoroutes A1 - A4.

Pour assurer le financement en crédits de paiement dans les années à venir, le Département engrange des marges de manœuvre financière de près de 100 millions d'euros à la fin de l'exercice 2017.

Ce résultat n'est obtenu que grâce à une gestion responsable et très maîtrisée des dépenses de fonctionnement et une inscription prudentielle des recettes.

Ainsi, et pour la première fois depuis de nombreuses années, le budget de fonctionnement de la collectivité n'est plus à la hausse mais connaîtra une légère baisse.

Cela autorise une progression significative de notre épargne de gestion de plus de 100 % et donc un autofinancement plus important de nos investissements.

Dans le domaine des solidarités, nous réduisons ainsi les dépenses de RSA de 5 millions d'euros. Cette dynamique est soutenue par mise en place du dispositif du juste droit et par la conjoncture économique favorable. La Seine-et-Marne enregistrait une baisse annuelle du nombre de foyers allocataires du RSA de 5,2% en juin 2017 contre 2,4% au niveau national. C'est deux fois plus et c'est le fruit de notre engagement.

Par ailleurs, nous bénéficions d'une situation conjoncturelle favorable du marché immobilier qui permet au Département d'augmenter de 20 millions d'euros les recettes issues des droits de mutation.

Aucun résultat significatif ne saurait toutefois être atteint sans une maîtrise des frais de gestion et des charges de personnel. A cela s'ajoute l'effort du désendettement qui nous permet d'économiser 1 million d'euros de frais financiers.

Cette volonté de bonne gestion de nos deniers publics va de pair avec la mise en œuvre des orientations politiques de la majorité dans tous les champs de compétences dévolus aux départements.

Dans ce cadre, des initiatives nouvelles seront concrétisées à l'exemple du déploiement des pôles de l'autonomie territorialisés, de l'accompagnement à l'emploi, de la commémoration de la fin de la première guerre mondiale, du festival du patrimoine ou encore du développement de la capacité d'accueil des mineurs étrangers non accompagnés, pour ne citer que ces actions.

Dans le même temps, le Département entend respecter et défendre la diversité de ses territoires et veiller à leur développement homogène.

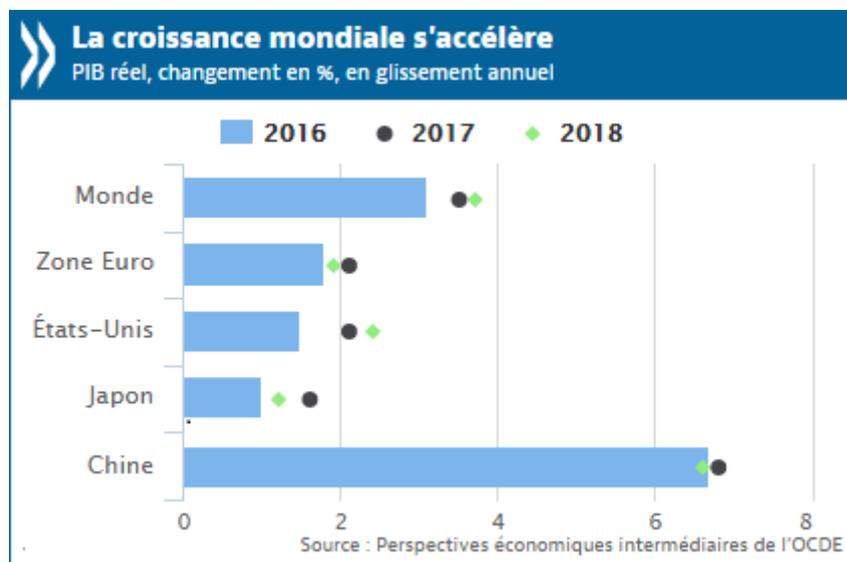
C'est aussi cela que vient traduire le budget 2018, qui à mi-mandat se place parfaitement dans la trajectoire définie en avril 2015.

Jean-Jacques BARBAUX

Président du Conseil départemental de Seine-et-Marne

## 2. Le contexte macro-économique, mondial et en France.

Selon les dernières perspectives économiques de l'OCDE, la dynamique de croissance de l'économie mondiale s'est accélérée en 2017, le développement de l'investissement, de l'emploi et des échanges commerciaux soutenant une croissance synchronisée dans la plupart des pays.



Comparé à 2016, le rythme d'expansion devrait être plus rapide cette année et connaître une nouvelle poussée en 2018, sans garantir toutefois une croissance solide, durable et inclusive à moyen terme.

L'OCDE prévoit que l'économie mondiale progressera de 3,5 % cette année et de 3,7 % en 2018, avec une embellie de la production industrielle et des échanges et une nouvelle accélération des dépenses de technologie, en plein essor.

Aux États-Unis, elle devrait être de 2,1 % cette année et de 2,4 % en 2018, à la faveur d'un regain des dépenses de consommation et de l'investissement des entreprises. La création d'emplois est restée solide, mais nul ne peut dire encore dans quelle mesure la détente budgétaire et les réformes réglementaires pourront impulser un élan supplémentaire en 2018.

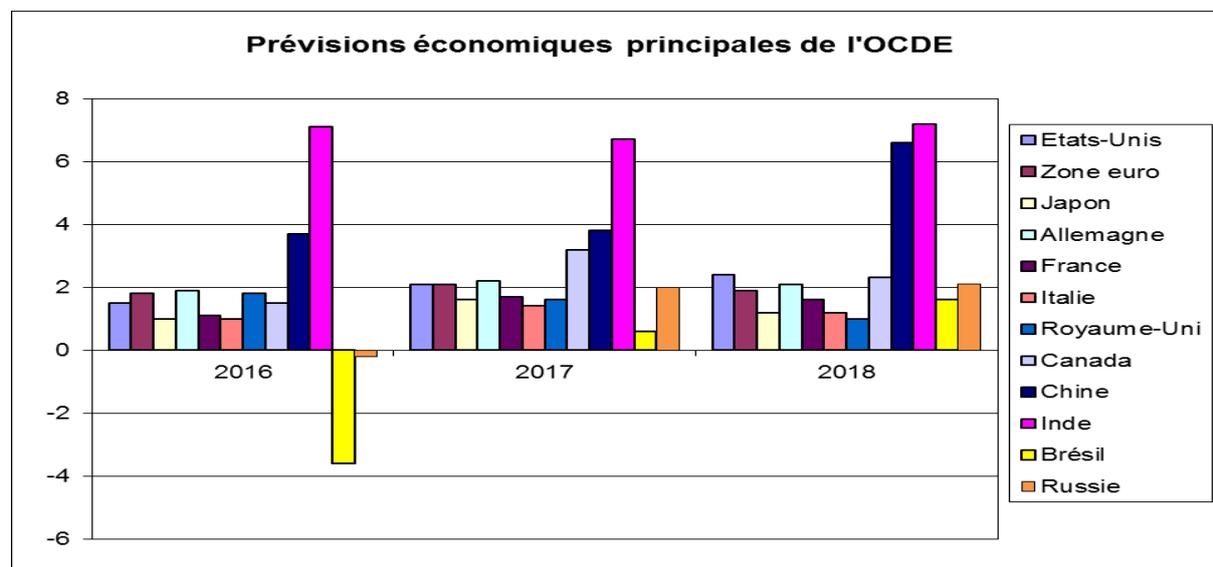
Dans la zone euro, la croissance devrait être de 2,1 % en 2017 et de 1,9 % en 2018, soit des estimations en hausse par rapport aux précédentes du fait d'une croissance plus forte dans les grandes économies européennes.

En Allemagne, la croissance devrait être de 2,2 % en 2017 et de 2,1 % en 2018 ; en France, elle devrait être de 1,7 % pour cette année et de 1,6 % en 2018, tandis qu'en Italie, ces deux taux devraient s'établir respectivement à 1,4 % et 1,2 % en 2017 et 2018. La révision des estimations précédentes s'explique par des résultats plus solides que prévu au premier semestre de 2017, sur fond de taux d'emploi en hausse, d'une politique monétaire accommodante et d'un climat politique moins incertain. Cette embellie s'explique aussi par une progression plus vigoureuse de la consommation et de l'investissement et par une croissance plus solide des exportations.

Au Royaume-Uni, le ralentissement de la croissance qui avait été prévu précédemment devrait se poursuivre jusqu'en 2018 alors que des incertitudes demeurent quant à l'issue des négociations sur le retrait de l'Union européenne.

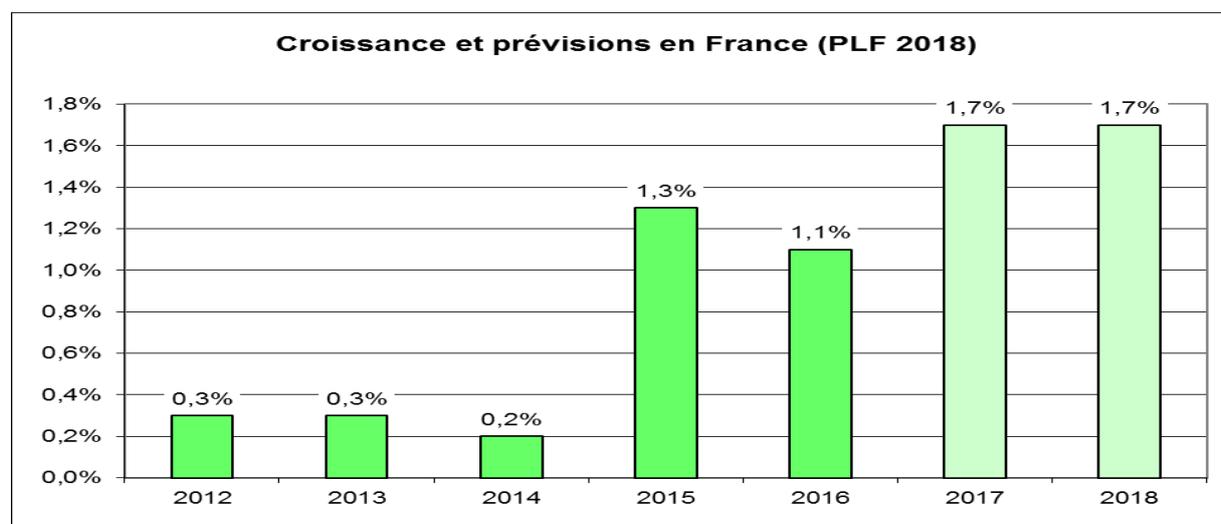
Au Japon, la croissance a augmenté au premier semestre de cette année, à la faveur d'une reprise de l'investissement public et d'une plus forte croissance sur les marchés asiatiques, et devrait s'établir à 1,6 % en 2017. Au Canada, la croissance devrait être de 3,2 % cette année et de 2,3 % en 2018.

La croissance dans les grandes économies de marché émergentes s'est globalement améliorée, portée par un rebond de l'activité dans certains pays producteurs de produits de base et par l'investissement dans les infrastructures publiques en Chine, mais elle demeure en demi-teinte dans un certain nombre de pays exportateurs de pétrole.



En France, le consensus des économistes s'attend à une croissance de 1,7 % en 2017 et en 2018 et ce sont ces niveaux de croissance qui sont également retenus par le gouvernement dans le cadre des orientations générales du Projet de Loi de Finances (PLF) pour 2018.

Le Gouvernement entend ainsi dans le PLF «tirer pleinement profit d'un environnement économique plus porteur pour engager une transformation profonde de l'action publique, qui permette de libérer l'économie française, protéger les Français et investir dans une croissance durable et riche en emplois».



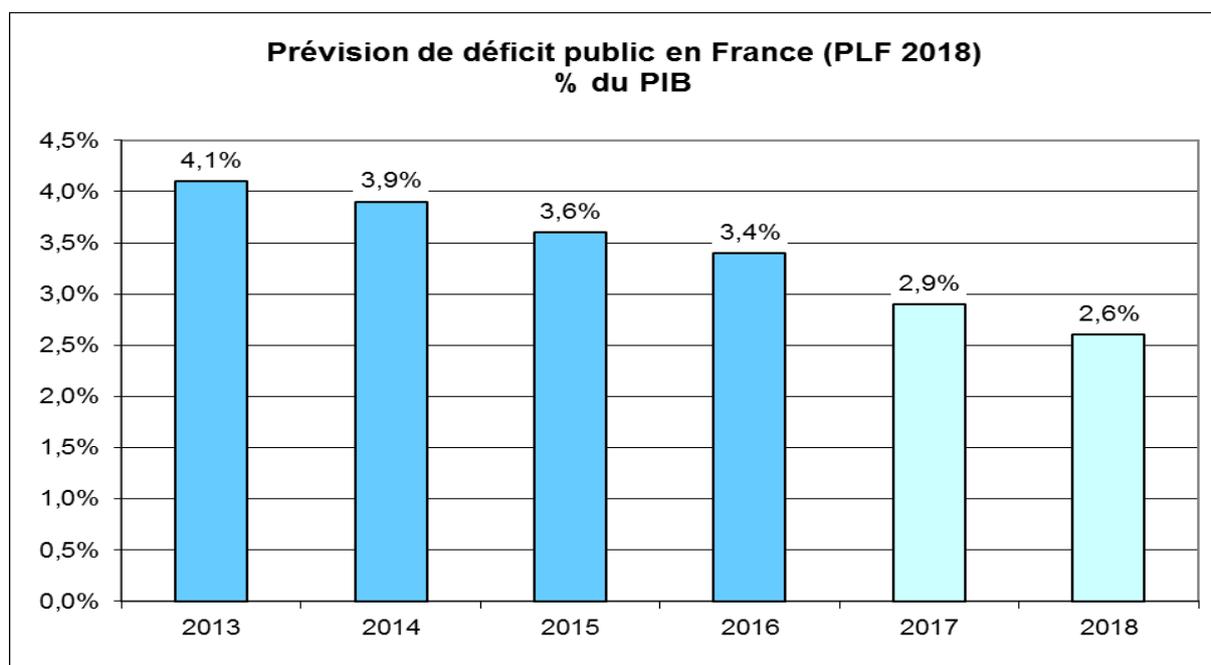
Il ressort du consensus des économistes que l'exécutif français disposerait de 12 à 18 mois de bonne conjoncture pour « faire passer » ses réformes, car à moyen terme le principal danger viendrait des

Etats-Unis. A titre d'exemple, l'économiste de BNP Paribas indique qu' « à horizon mi-2019, les risques d'un ralentissement outre-Atlantique qui se propagerait à l'économie mondiale augmentent ».

Le Ministère de l'économie demeure prudent car il est possible que le chômage ne recule pas en France l'an prochain : la création des emplois en 2018 dans le secteur marchand devrait être moins importante qu'en 2017 avec une prévision de 160 000 emplois. Mais dans le même temps le secteur non marchand devrait en détruire 45 000 (à cause de la suppression de nombreux contrats aidés). D'où une création nette de 135 000 emplois attendue en 2018.

### 3. Les finances publiques en 2018.

Le projet de loi de finances (PLF) pour 2018 confirme l'engagement d'un retour durable du déficit public sous la barre des 3 % du PIB.



Pour y parvenir, le gouvernement veut infléchir la croissance de la dépense publique dès 2018 avec une progression ramenée de 10,4 Mds d'euros dans le PLF 2017 à 4,1 Mds d'euros dans le PLF 2018.

Le niveau des dépenses publiques est estimé à 53,9 % du PIB en 2018 (contre 54,6 % aujourd'hui), soit une baisse de 0,7 point dans le PIB. Cette forte diminution qui ne s'est jamais produite au cours des 15 dernières années, serait atteinte grâce au contexte de croissance évoquée ci-avant.

Les prélèvements obligatoires sont estimés à 44,3 %, du fait également d'un dynamisme des recettes plus élevé que prévu dans le débat d'orientations des finances publiques de juin dernier.

Cette décélération des dépenses de l'Etat sera poursuivie jusqu'en 2022 et les collectivités locales devront également limiter la hausse de leurs dépenses de fonctionnement à 1,2 % par an afin de les amener à réaliser 13 Mds d'euros d'économies d'ici la fin du quinquennat.

#### 4. Les collectivités territoriales devront s'engager contractuellement à modérer la croissance de leurs dépenses de fonctionnement et de leur endettement.

Après 4 années de baisse des dotations de l'Etat aux collectivités locales et notamment de la DGF sur laquelle une contribution à la réduction du déficit public était appliquée, le PLF pour 2018 ne comporte pas de diminution de la DGF, qui progresse même de 384 M€.

La diminution des variables d'ajustement des concours financiers de l'Etat aux collectivités locales est également moins élevée qu'auparavant. Pour autant, les collectivités devront s'engager sur une maîtrise de leurs dépenses de fonctionnement et la « règle d'or » des finances locales (qui interdit aux collectivités locales de s'endetter pour rembourser l'annuité en capital de leur dette) sera renforcée pour qu'elles maîtrisent également leur endettement.

Il faut rappeler que la contribution du département de Seine-et-Marne au redressement des comptes publics a été de 178,5 M€ en cumul sur la période 2014-2017 selon le détail figurant dans le tableau ci-dessous :

en millions d'euros		Collectivités territoriales	Département de Seine-et-Marne
2014	<b>Contribution 2014</b>	<b>1 500</b>	<b>9,6</b>
2015	Contribution 2014	1 500	9,6
	Contribution supplémentaire 2015	3 670	23,2
	<b>Total Contribution en 2015</b>	<b>5 170</b>	<b>32,9</b>
2016	Contribution 2014	1 500	9,6
	Contribution 2015	3 670	23,2
	Contribution supplémentaire 2016	3 670	23,4
	<b>Total Contribution en 2016</b>	<b>8 840</b>	<b>56,3</b>
2017	Contribution 2014	1 500	9,6
	Contribution 2015	3 670	23,2
	Contribution 2016	3 670	23,4
	Contribution supplémentaire 2017	2 634	23,4
	<b>Total Contribution en 2017</b>	<b>11 474</b>	<b>79,7</b>
<b>Contributions cumulées 2014-2017</b>		<b>26 984</b>	<b>178,5</b>

La DGF de la Seine-et-Marne était de 161,6 M€ en 2013 : après 4 années de réduction, la DGF du Département est tombée à 87,5 M€ en 2017, c'est-à-dire qu'elle a presque été divisée par 2 en 4 années.

C'est donc chaque année que l'Institution départementale doit trouver ces 87,5 M€ que l'Etat lui a soustrait, le prix de cinq collèges neufs, ou deux années d'investissements sur le domaine routier départemental, ou près de 3 ans d'aides en investissement aux collectivités locales seine-et-marnaises, communes et EPCI, à travers la politique contractuelle du Département.

Dans le même temps, les dépenses consacrées par le Département aux solidarités ne cessaient d'augmenter sans que l'Etat accepte de mieux compenser les trois allocations individuelles de solidarité que sont le RSA, l'APA et la PCH, attribuant seulement aux Départements des fonds de secours dont le volume a toujours été très insuffisant et leur octroyant seulement la possibilité de relever le taux des droits de mutation à titre onéreux, hausse que tous les Départements ont été conduits à mettre en œuvre (en 2014 en Seine-et-Marne).

La situation étant intenable en 2016, le Département a été obligé de rehausser son taux de foncier bâti et le porter de 15,40 % à 18 %.

Depuis 2017, le dossier le plus lourd concerne l'aide aux mineurs étrangers non accompagnés (MNA) dont le nombre est passé de 4 000 à 13 000 en 6 ans et pourrait frôler les 25 000 au niveau national en 2017. La Seine-et-Marne prend en charge plus de 600 MNA avec un coût qui devrait dépasser 27 M€ en 2017. L'Etat n'a consacré que 15,26 M€ en 2017 à l'accueil des MNA et devrait porter son concours aux Départements à 132 M€ en 2018, ce qui demeure très insuffisant.

Dans ce contexte, la proposition de l'Etat aux Départements (et autres grandes collectivités) de s'engager sur un objectif de maîtrise de leurs dépenses de fonctionnement alors que la progression des dépenses de fonctionnement des Départements est très largement contrainte devra être discutée fortement car il serait inacceptable d'exiger des engagements de modération sur des postes de dépenses qui échappent totalement au contrôle du Département : les 3 AIS, mais aussi les dépenses pour les MNA, les péréquations fiscales imposées au Département, la contribution obligatoire au STIF notamment.

Par ailleurs, l'Etat renforce la « règle d'or » des finances locales qui leur interdit non seulement d'emprunter pour financer leurs dépenses de fonctionnement mais aussi les oblige à rembourser les annuités en capital sur des ressources définitives. Autrement dit, les collectivités locales ne peuvent emprunter pour rembourser leur dette en capital.

Dès 2018, le code général des collectivités territoriales devrait être modifié et encadrer plus fortement le niveau de dette qui peut être souscrit par une collectivité.

Pour les Départements, un ratio prudentiel de 9 à 11 ans de stock de dette par rapport à l'excédent dégagé chaque année entre recettes et dépenses de fonctionnement devra être respecté. Ce ratio est de 5 ans pour la Seine-et-Marne, après deux années de gestion très rigoureuse des finances départementales, il était de près de 9 ans fin 2014.

C'est dire que la liberté de gestion des collectivités locales va se trouver très réduite avec ces mesures pour 2018 : si les réformes de la fiscalité locale ont, depuis 2010, déjà divisées par plus de deux l'autonomie fiscale des Départements, ces dispositions vont réduire dorénavant leur liberté de gestion concernant leurs dépenses et leurs équilibres financiers.

## **5. La situation financière du Département : rétrospective budgétaire, endettement, engagements pluriannuels et gestion des effectifs.**

### 5.1 Rétrospective budgétaire.

Le tableau ci-dessous présente l'évolution des dépenses réelles de fonctionnement entre les comptes administratifs 2012 et 2016, complétée des prévisions budgétaires 2017 (BP et crédits inscrits, c'est-à-dire corrigés des DM 1 et 2).

En 2016, la croissance des dépenses de fonctionnement a encore été ralentie pour s'établir à 1 % seulement (+10,1 M€), cette hausse étant le fait de deux postes : les solidarités et les péréquations fiscales qui pèsent sur le Département. Tous les autres postes présentent des diminutions de dépenses, ce qui a permis de limiter l'impact de la hausse des dépenses de la mission « solidarités » et des péréquations.

Dès lors, avec une hausse des dépenses totales limitées à 10,7 M€, malgré une progression de 11,2 M€ des dépenses consacrées aux solidarités et de 6,1 M€ aux péréquations fiscales, le Département a absorbé 12,7 M€ sur l'ensemble de ses autres politiques publiques, soit plus de 60 % de ces progressions contraintes.

#### Dépenses réelles de fonctionnement.

	CA 2011	CA 2012	CA 2013	CA 2014	CA 2015	CA 2016	Prévisions 2017	
							BP 2017	Global*
Aménagement et développement du territoire	187,2 M€	189,3 M€	192,0 M€	192,1 M€	191,4 M€	188,2 M€	181,2 M€	179,3 M€
Développement socio-culturel, éducatif et sportif	50,2 M€	50,2 M€	51,2 M€	50,2 M€	47,1 M€	45,3 M€	47,3 M€	46,3 M€
Solidarités	498,6 M€	516,0 M€	535,6 M€	549,9 M€	578,3 M€	589,5 M€	601,3 M€	603,2 M€
Mission fonctionnelle	200,1 M€	206,5 M€	208,4 M€	208,3 M€	208,6 M€	208,5 M€	217,2 M€	216,8 M€
Reversements de fiscalité	15,8 M€	15,9 M€	13,1 M€	19,1 M€	19,9 M€	26,0 M€	26,9 M€	28,8 M€
Frais financiers	27,4 M€	25,0 M€	27,2 M€	24,0 M€	22,1 M€	20,0 M€	22,1 M€	20,8 M€
Provisions	25,4 M€	3,1 M€	7,5 M€	10,4 M€	0,0 €	0,3 €	0,2 €	7,6 M€
<b>Total</b>	<b>1004,7 M€</b>	<b>1005,9 M€</b>	<b>1035,1 M€</b>	<b>1054,1 M€</b>	<b>1067,6 M€</b>	<b>1077,7 M€</b>	<b>1096,2 M€</b>	<b>1102,9 M€</b>
	évolution	0,1%	2,9%	1,8%	1,3%	1,0%	1,7%	2,3%

Pour l'évolution des recettes réelles de fonctionnement sur la même période, on constate qu'en 2016 comme en 2015, les recettes réelles de fonctionnement augmentent plus vite que les dépenses (+ 4,2% contre + 1,0%). Seule l'année 2012 présente la même situation mais en 2012, elle résultait d'un produit exceptionnel de DMTO de 37,8 M€ réalisé en toute fin d'exercice. Sans cette recette exceptionnelle, l'année 2012 aurait présenté une croissance des dépenses supérieures à celle des recettes. L'année 2016, comme l'année 2015, repose sur des éléments permanents, durables.

#### Recettes réelles de fonctionnement

	CA 2011	CA 2012	CA 2013	CA 2014	CA 2015	CA 2016	Prévisions 2017	
							BP 2017	Global*
Fiscalité directe	401,7 M€	419,7 M€	441,0 M€	464,2 M€	476,3 M€	531,6 M€	541,6 M€	540,2 M€
Fiscalité indirecte	412,8 M€	424,5 M€	378,2 M€	398,2 M€	441,4 M€	459,2 M€	431,9 M€	477,8 M€
Dotations et participations	259,6 M€	270,1 M€	272,6 M€	259,1 M€	244,8 M€	229,7 M€	202,0 M€	201,6 M€
Autres recettes	57,5 M€	54,8 M€	47,0 M€	35,6 M€	35,7 M€	28,7 M€	18,6 M€	19,7 M€
<b>Recettes Réelles de Fonctionnement</b>	<b>1131,6 M€</b>	<b>1169,0 M€</b>	<b>1138,8 M€</b>	<b>1157,0 M€</b>	<b>1198,3 M€</b>	<b>1249,2 M€</b>	<b>1194,2 M€</b>	<b>1239,3 M€</b>
	Evolution	3,3%	-2,6%	1,6%	3,6%	4,2%	-4,4%	-0,8%

\* Global 2017 données prévisionnel: BP plus les deux décisions modificatives

La hausse des produits de la fiscalité directe en 2016, de + 55,3 M€ provient à hauteur de 44 M€ de la hausse du taux de foncier bâti. Les produits de la fiscalité indirecte, en hausse de 17,8 M€, sont tirés par le rendement en croissance des droits de mutation avec une nette reprise du marché immobilier en Seine-et-Marne en 2016. Cette progression va du reste s'amplifier sur 2017.

Le poste des dotations et participations traduit le désengagement financier de l'Etat envers les collectivités locales et notamment sur la DGF comme il a été expliqué et chiffré ci-avant.

Sur les autres recettes, le recul de ces produits provient notamment des recouvrements d'aides sociales mais aussi de la fin, en 2015, d'un mécanisme de constitution et de reprise de provision (10,7 M€ en 2015 par exemple) au titre des fonds de péréquation des DMTO. On voit bien dans le tableau des dépenses la fin de ce mécanisme de constitution de provision en 2014, donc la fin des reprises en 2015.

Pour 2017, le retrait de ce poste des autres recettes s'explique car peu de cessions d'immobilisations, constatées en fonctionnement, seront réalisées (3,1 M€ en prévision contre 11,1 M€ au CA 2016).

Depuis 2015, tout l'enjeu de la gestion budgétaire du Département a donc consisté à maîtriser l'évolution des dépenses de fonctionnement pour qu'elles évoluent moins vite que les recettes afin de dégager de l'autofinancement pour les dépenses d'équipement.

#### Dépenses réelles d'investissement

	CA 2011	CA 2012	CA 2013	CA 2014	CA 2015	CA 2016	Prévisions 2017	
							BP 2017	Global*
Aménagement et développement du territoire	97,8 M€	89,1 M€	86,0 M€	79,0 M€	64,5 M€	73,7 M€	96,5 M€	88,8 M€
Développement socio-culturel, éducatif et sportif	51,5 M€	61,7 M€	63,4 M€	72,6 M€	74,0 M€	64,6 M€	61,0 M€	60,2 M€
Solidarités	7,5 M€	7,2 M€	7,1 M€	6,2 M€	4,2 M€	3,6 M€	5,3 M€	5,4 M€
Mission fonctionnelle	12,6 M€	9,0 M€	10,3 M€	11,1 M€	11,3 M€	10,7 M€	11,5 M€	9,4 M€
<b>Dépenses d'équipement</b>	<b>169,3 M€</b>	<b>166,9 M€</b>	<b>166,7 M€</b>	<b>168,9 M€</b>	<b>153,9 M€</b>	<b>152,5 M€</b>	<b>174,4 M€</b>	<b>163,7 M€</b>
Amortissements dette et autres engagements financiers	74,4 M€	111,3 M€	70,7 M€	73,2 M€	71,9 M€	92,2 M€	76,0 M€	87,6 M€
<b>Total dépenses d'investissement</b>	<b>243,8 M€</b>	<b>278,2 M€</b>	<b>237,4 M€</b>	<b>242,1 M€</b>	<b>225,8 M€</b>	<b>244,8 M€</b>	<b>250,4 M€</b>	<b>251,3 M€</b>
* Global 2017 données prévisionnel: BP plus les deux décisions modificatives								

La reprise des dépenses d'équipement, malgré les programmes engagés en faveur des collèges, des routes et de la politique contractuelle ne se traduit pas encore dans le compte administratif 2016 puisque les dépenses restent globalement stables avec 152,5 M€.

On notera cependant la forte hausse des dépenses en faveur de l'aménagement et du développement du territoire, hausse qui concerne les investissements routiers et la politique contractuelle.

Par contre, les dépenses relatives aux collèges ont marqué le pas malgré l'ambitieux programme d'investissement lancé, mais les délais de mise en œuvre sont longs, d'où la contraction des crédits consommés en 2016, situation qui devrait se prolonger sur 2017. En effet, l'année 2016 avait été marquée par la réalisation des constructions des collèges de Magny-le-Hongre et de Vulaines (cette dernière opération se poursuivant sur 2017) mais aussi par des volumes importants de CP consacrés à la rénovation des ½ pensions (collège de Thorigny et SEGPA de Savigny), à l'équipement en matériel TICE ainsi qu'aux aides apportées aux équipements d'enseignement supérieur (IMA et ICAM). Sur cette dernière ligne, seule l'aide à l'IUT de Sénart s'est poursuivie sur 2017.

Pour financer les dépenses d'équipement, le Département mobilise des recettes définitives et de l'emprunt. Les recettes définitives d'investissement sont essentiellement constituées de dotations de l'Etat (DDEC, DGE et FCTVA) mais aussi de subventions reçues et notamment de la Région d'Ile-de-France.

Les dotations de l'Etat stagnent et celles de la Région ont tendance à diminuer notamment pour financer les programmes routiers.

### Recettes réelles d'investissement

En M€	CA 2011	CA 2012	CA 2013	CA 2014	CA 2015	CA 2016	Prévisions 2017	
							BP 2017	Global*
Dotations de l'Etat	29,1	25,7	26,1	24,3	27,4	27,6	26,9	27,2
Subventions et participations	8,6	14,8	14,5	8,1	6,4	3,4	9,3	7,4
Recouvrement créances	1,3	0,6	2,8	0,6	0,9	0,5	0,9	0,5
Autres recettes (dont plan de relance FCTVA)	1,4	2,6	1,8	2,1	9,6	0,2	0,3	2,2
Recours à l'emprunt	90,4	78,0	80,7	91,2	72,5	16,0	115,0	46,2
<b>Recettes Réelles d'investissement</b>	<b>130,8</b>	<b>121,7</b>	<b>126,0</b>	<b>126,4</b>	<b>116,7</b>	<b>47,7</b>	<b>152,4</b>	<b>83,5</b>

\* Global 2016 données prévisionnel: BP plus les deux décisions modificatives

## 5.2 La situation de l'endettement.

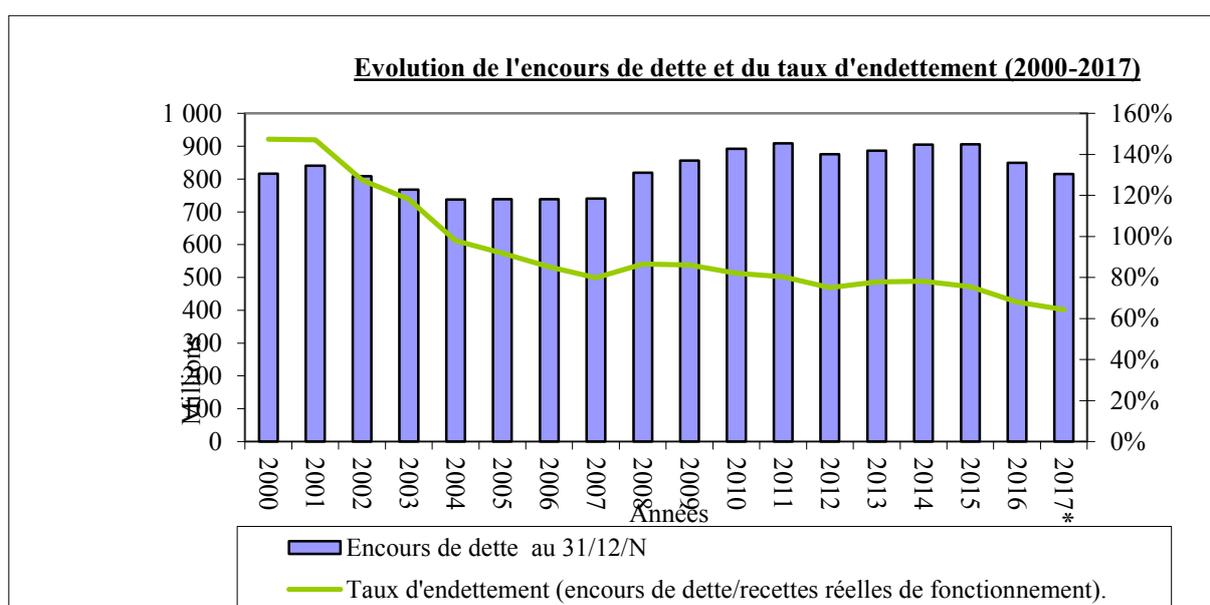
### 5.2.1 L'encours de dette du Département continue sa diminution en 2017.

A l'issue de la seconde décision modificative pour 2017, le besoin budgétaire d'emprunt a été ramené à 46,2 M€, pour un remboursement en capital de 83,6 M€ au titre de la dette long terme du Département.

La variation du stock de dette long terme sera donc négative de 37,4 M€, c'est-à-dire que l'encours de dette long terme du Département qui était de 849,7 M€ au 31 décembre 2016 devrait s'établir au montant maximum de 812,3 M€ à fin 2017.

Comme en 2016, le Département se désendettera en 2017 malgré la baisse des dotations de l'Etat, la hausse des dépenses de solidarités, ces facteurs étant contrebalancés par une meilleure situation économique qui améliore les produits fiscaux et par une rigueur de gestion maintenue sur toutes les dépenses de fonctionnement.

L'évolution de l'encours de la dette du Département est présentée dans le graphique ci-dessous :



### 5.2.2 Les outils de financement dont dispose le Département.

Le Département a diversifié depuis plusieurs années ses sources de financement long terme : en plus du financement bancaire traditionnel, le Département dispose d'un accès direct au marché obligataire grâce au programme EMTN (Euro Medium Term Notes) mis en place en 2012.

En 2017, le Département a procédé à une émission obligataire de 15 M€ (12 ans, amortissement in fine, taux fixe de 1,512 %).

Par ailleurs, en 2015, le Département a signé avec la Banque européenne d'investissement (BEI) un contrat pluriannuel de financement de 100 M€ sur la période 2015-2019 au titre du programme Education. Il a été mobilisé 10 M€ en 2017 sur ce contrat (10 ans, amortissement in fine, taux fixe de 1,105 %), ce qui porte le cumul de mobilisations à 30 M€, laissant encore au Département une capacité de mobilisation de 70 M€ sur les années à venir.

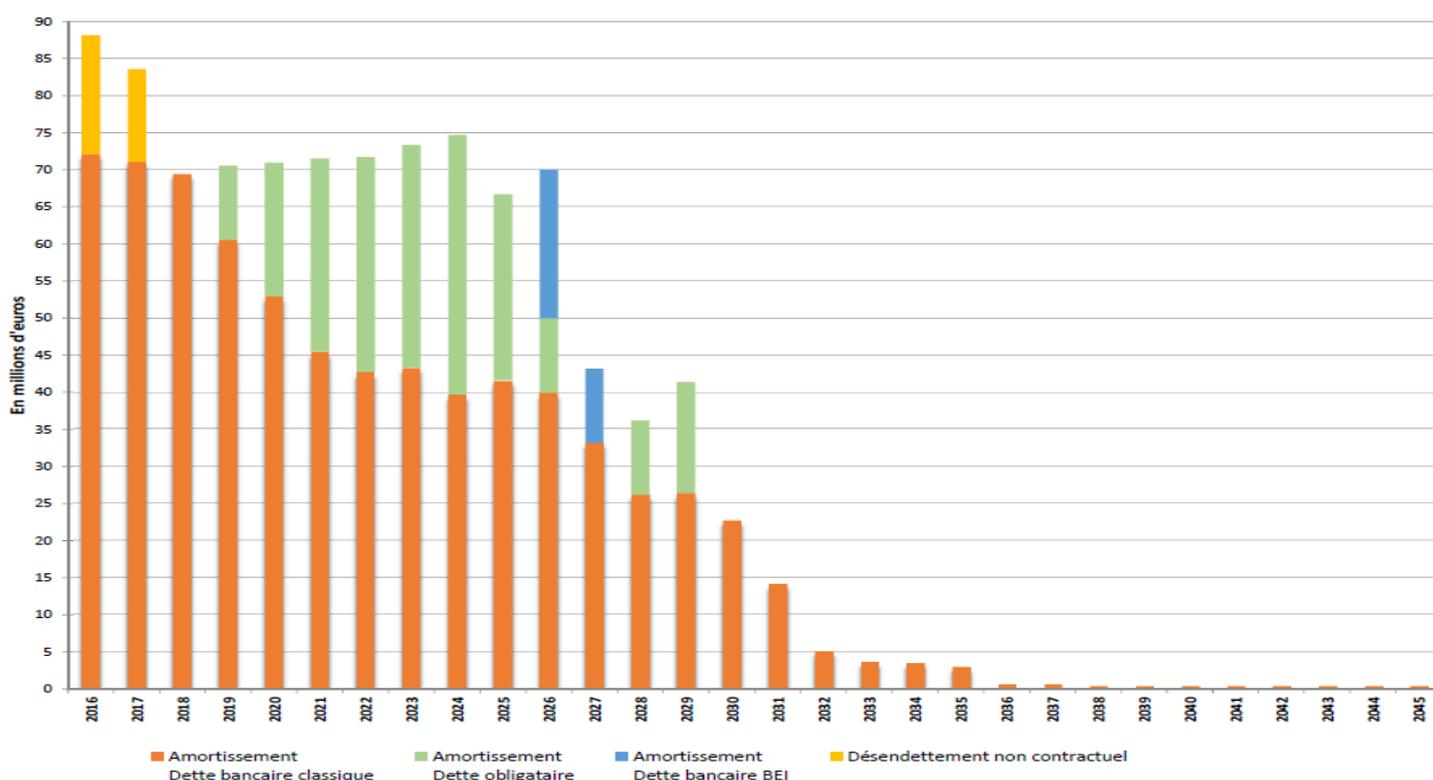
8,5 M€ de crédits bancaires nouveaux ont été également mobilisés, auprès de la Banque Postale et de la Caisse des dépôts et consignations, dont 2,3 M€ à taux 0 au titre des programmes de maîtrise des consommations énergétiques (prêts « verts » de la CDC).

Par ailleurs, le Département remboursera par anticipation fin 2017 un emprunt structuré qui figure dans son encours de dette pour 12,5 M€ qu'il refinancera par la mobilisation d'un emprunt à encours variable, dont le taux d'intérêt est moins coûteux que celui de l'emprunt quitté et surtout un emprunt à risque sortira de l'encours de dette du Département.

Dans la conduite de ses opérations financières, le Département veille à maintenir un profil d'amortissement de sa dette compatible avec les niveaux d'épargne dégagés sur la section de fonctionnement mais aussi et surtout sans que cela ne conduise à allonger la durée d'endettement du Département (ce qui réduirait les marges de manœuvre ultérieures en gageant les années à venir).

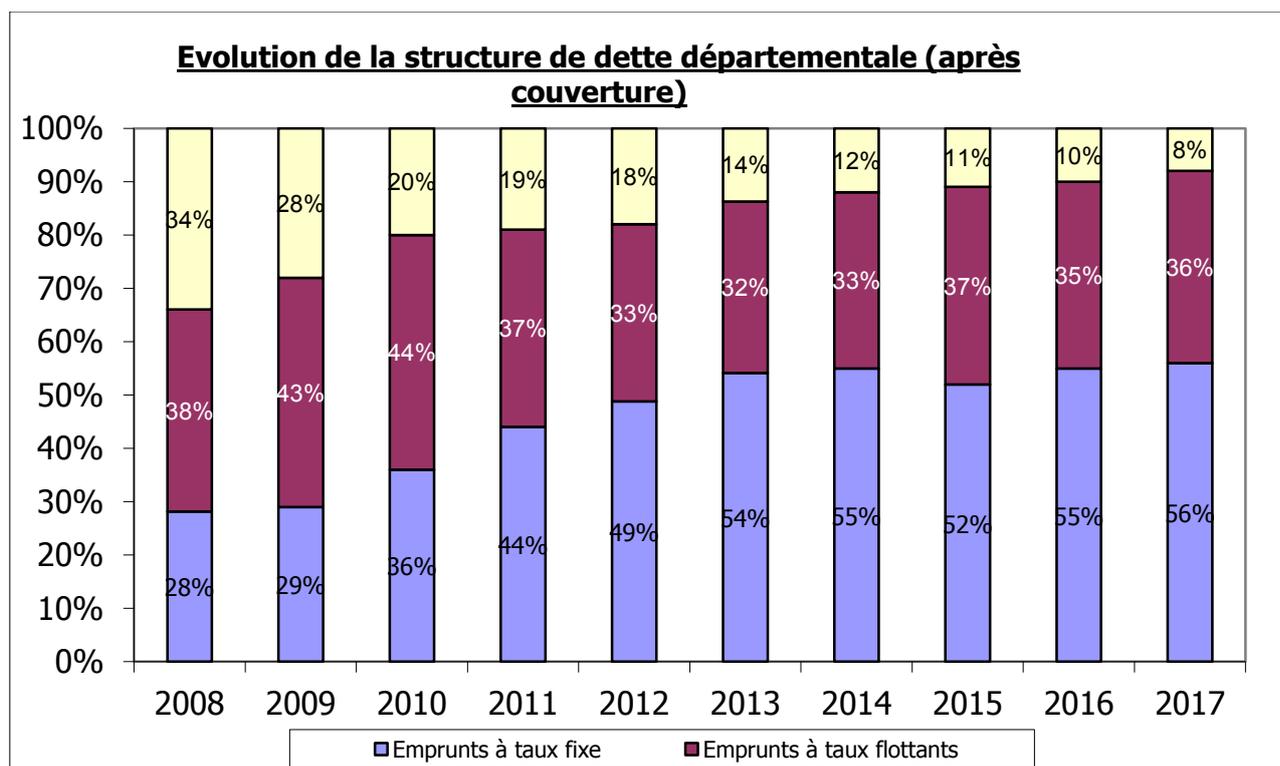
Le profil d'extinction de la dette est donc finement piloté pour concilier les amortissements classiques, linéaires et progressifs, avec les amortissements in fine d'une partie de la dette et notamment celle issue des émissions obligataires du Département.

Profil d'extinction de la dette départementale en capital au 31/12/2017



### 5.2.3 La structure de la dette du Département.

A fin 2017, la structure de la dette de la Seine-et-Marne assure à l'institution une forte sécurité puisqu'elle est majoritairement constituée d'emprunts à taux fixe (56 %). Les emprunts structurés ne représenteront plus que 8 % de l'encours à fin 2017 grâce à l'opération de remboursement anticipée conduite fin 2017. Pour le reste, l'encours structuré est constitué d'emprunts qui possèdent des barrières sur l'inflation française, qui ne peuvent pas basculer ensemble en situation dégradée puisque les barrières sont en sens inverse. Ils se comportent donc comme des emprunts à taux fixes et participent de la diversification de la dette du Département et donc de la répartition des risques.



### 5.2.4 La gestion active de la trésorerie dans un contexte de taux courts négatifs qui perdure.

Le Département dispose depuis septembre 2007 d'un programme de titres de créances négociables à court terme (ou billets de trésorerie) qu'il utilise largement pour minimiser ses frais financiers. Le recours à ces billets ne génère aucun frais financiers actuellement puisque les taux d'intérêt sont négatifs tant que la Banque Centrale Européenne (BCE) continue à appliquer des taux négatifs aux dépôts des fonds disponibles des banques auprès d'elle.

Le Département recourt donc largement à ce financement pour optimiser sa gestion de caisse : cela génère des produits financiers et évite par ailleurs au Département de payer des intérêts sur ses crédits long terme à encours variable.

### 5.25 La stratégie de gestion de dette et de trésorerie pour 2018.

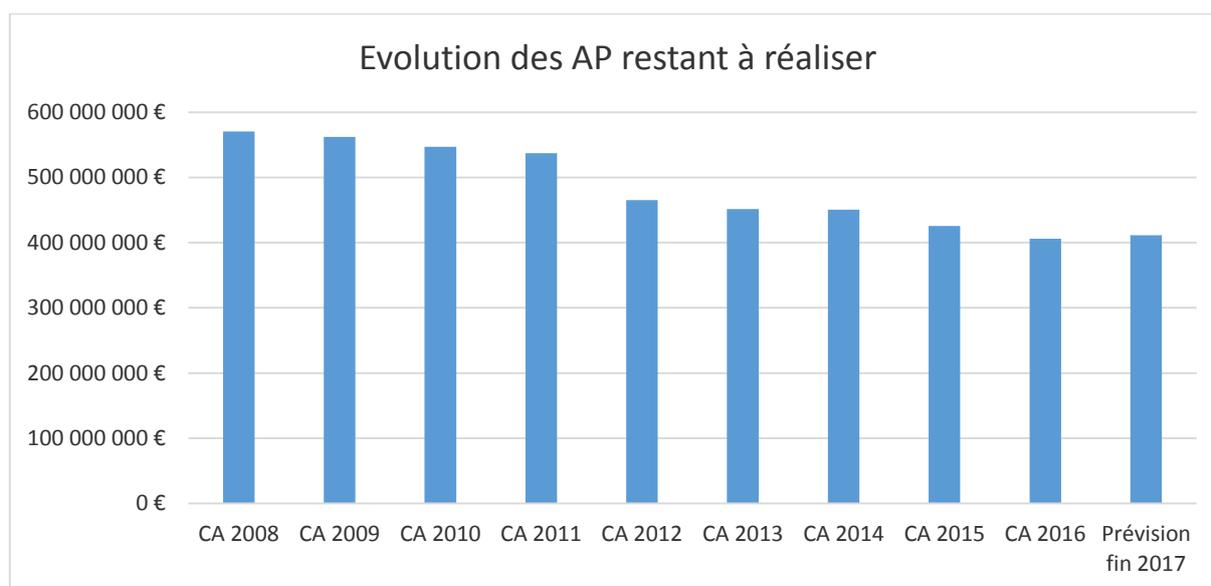
Le Département poursuivra en 2018 l'optimisation de sa gestion de trésorerie en mobilisant les outils les plus performants et qui sont à sa disposition : billets de trésorerie, emprunts revolving ou lignes de trésorerie (le Département dispose de deux lignes de trésorerie d'un montant total de 90 M€ à fin 2017).

Pour couvrir son besoin budgétaire d'emprunt long terme en 2018, le Département utilisera l'ensemble de ses outils de financement en combinant optimisation financière et souplesse de gestion.

Les produits dont il dispose tant auprès de la BEI qu'avec le programme d'émissions obligataires, ainsi que la mise en concurrence de produits bancaires plus classiques lui permettront de maintenir ces objectifs comme au cours des exercices passés.

Dans un contexte de taux d'intérêt qui devraient rester à un niveau bas en 2018, le Département continuera à sécuriser sa dette et à se positionner sur des taux fixes sans doute majoritairement afin d'éviter dans les années à venir une remontée de la charge de la dette.

### 5.3 Les engagements pluriannuels.



Le graphique ci-dessus donne la situation des engagements pluriannuels en investissement puisqu'il s'agit des autorisations de programme (AP) qui restent à couvrir par des crédits de paiement (CP).

A la fin de l'exercice 2017, le Département devrait avoir encore à financer un peu moins de 410 M€ d'engagements antérieurs.

Ce volume, sur la base du montant total des crédits de paiement ouverts en 2017 (165 M€ après DM2), représente une durée de 2,5 années de crédits de paiement, ce qui constitue un ratio très acceptable en raison des rythmes lents de réalisation des investissements départementaux, que ce soit en faveur des collèges, des projets routiers ou des aides accordées aux collectivités locales du département.

En effet, il est communément admis que ce ratio doit appeler à une certaine vigilance quand il dépasse 3 années.

Pour 2018, les autorisations de programme nouvelles qui seront proposées seront en hausse sensible par rapport à celles dont l'ouverture a été décidée au BP 2017, hausse qui traduit la volonté de l'Exécutif départemental de relancer les dépenses d'équipement au cours des prochaines années du mandat.

Les autorisations d'engagement (AE) constituent des engagements pluriannuels ouverts en section de fonctionnement.

Elles présentent une portée très limitée : les restes à mandater sur les AE ne devraient s'élever qu'à 4,8 M€ à fin 2017, montant sensiblement identique à celui de fin 2016.

<b>Situation des autorisations d'engagement (AE) après DM2 de 2017</b>	
Montant des AE votées après DM2 2017	112,7 M€
Montant des AE exécutées en crédits de paiement au 01/01/2017	99,4 M€
Crédits de paiement 2017 budgétés	8,6 M€
Reste à mandater sur AE à fin 2017	4,8 M€

Les principaux programmes concernés par une gestion en AE relèvent de programmes dans le domaine de l'insertion dont l'exécution dépasse le cadre annuel, programmes qui font par ailleurs l'objet d'aides du Fonds social européen.

#### 5.4 La gestion des effectifs.

##### 5.4-1 Evolution 2013-2017.

La maîtrise de la masse salariale, tout en maintenant un service public de haut niveau est un objectif fort du Département qui impose une gestion fine des effectifs qu'il faut s'employer à minima à stabiliser. Les résultats sont au rendez-vous puisque le nombre d'agents, permanents ou non, en position d'activité devrait poursuivre sa décroissance en 2017. Ainsi, il passe de 5 055 agents en décembre 2014 à 4 950 agents en septembre 2017, soit une baisse de 2,1% en 3 ans.

Car des besoins de créations d'emplois émergent et doivent être satisfaits : ils sont désormais étudiés avec une particulière attention et des redéploiements sont systématiquement recherchés. Ainsi chaque vacance de poste fait l'objet d'un examen approfondi au niveau de la direction générale, en lien avec les directions et DGA concernées.

Par ailleurs, tout en veillant là aussi à assurer la continuité des services, le Département tend à maîtriser les dépenses relatives aux remplacements. En 2013, les services départementaux accueillent en moyenne chaque mois 78 agents assurant des remplacements ou des renforts occasionnels. En 2017, ce nombre s'élève à 64.

*Récapitulatif en chiffres du nombre d'agents, permanents ou non, en position d'activité :*

Situation de décembre	<b>2014</b>	<b>2015</b>	<b>2016</b>	<b>2017 (Sept.)</b>
Effectif total	5 055	4 962	4 954	4 950
Effectif permanent	3 989	3 942	3 965	3 961
Effectif non permanent	1 066	1 020	989	989

#### *5.4-2 Perspectives 2018.*

Cette politique de ressources humaines sera prolongée en 2018. Le Département s'attachera à limiter la création de nouveaux postes et à optimiser les postes existants pour ainsi répondre au mieux aux évolutions nécessaires de la Collectivité.

En effet, des missions évoluent en hausse ou en baisse tout comme le périmètre des interventions du Département (par exemple en application de la loi NOTRe) et cela conduit à des suppressions et des créations de postes successives et à la réaffectation d'agents sur des secteurs ou l'activité des services nécessite de renforcer les moyens humains.

En ce qui concerne les renforts et les remplacements, l'enveloppe prévue pour 2018 sera identique à celle de l'année précédente (soit 1,4 million d'euros).

#### *5.4-3 Structure des effectifs.*

Globalement, la structure des effectifs reste stable. La part que représente chaque catégorie de grade dans l'ensemble des effectifs permanents évolue peu sur les 3 dernières années (cat. A = 20%, cat. B = 24 %, cat. C = 56 % en septembre 2017).

La proportion des effectifs non titulaires sur emplois permanents reste également stable : 9 % en 2017 contre 8,9 % en 2016 (10,3 % en 2013).

#### *5.4-4 Avantages en nature.*

Au Département de Seine-et-Marne, les avantages en nature sont de 3 types : l'avantage logement, l'avantage véhicule et l'avantage repas.

Le nombre de bénéficiaires de l'avantage logement en 2016 progresse légèrement (144 bénéficiaires en 2013 pour 150 en 2016), ce qui se traduit mécaniquement sur le montant soumis à imposition (244 244 € en 2013, 265 067 € en 2016). De janvier à septembre 2017, le nombre de bénéficiaires est de 141 pour un montant de 219 037 € (142 bénéficiaires sur la même période en 2016, pour un montant de 195 494 €).

En ce qui concerne l'avantage véhicule, 77 agents en étaient bénéficiaires en 2013 pour un montant soumis à imposition de 104 467 € et seulement 69 agents en 2016 pour 94 202 €.

Pour l'année 2017 (de janvier à septembre), le nombre de bénéficiaires est stable à 66 pour un montant de 79 233 €.

Pour l'avantage repas, le nombre de bénéficiaires recule par rapport à 2013 (67 agents pour 33 718 € en 2016, contre 75 agents et 40 729 € en 2013). Sur la même période en 2016 et 2017, on constate un nombre de bénéficiaires et un montant soumis à l'imposition quasiment identiques, avec 54 agents pour 29 858,50 € en 2017, contre 56 agents pour 28 731 € en 2016.

#### *5.4-5 Temps de travail.*

Depuis la mise en œuvre de l'aménagement et de la réduction du temps de travail, le Département de Seine-et-Marne a décliné les modalités du temps de travail des agents en 3 régimes :

- 38 heures hebdomadaires générant 18 jours d'ARTT par an,
- 36 heures hebdomadaires générant 6 jours d'ARTT par an,
- 35 heures hebdomadaires, sans génération de jours d'ARTT.

Ces régimes concernent l'ensemble des agents à l'exception des Assistants familiaux et des Agents des collèges qui bénéficient d'un régime spécifique. Les Agents des collèges doivent être présents pendant l'année scolaire et assurer des jours de permanence pendant les vacances.

Régime/ Sit. en déc.	2013	2014	2015	2016	2017
38 heures / semaine	2 536	2 499	2 417	2 423	2 409
36 heures / semaine	275	316	331	342	363
35 heures / semaine	80	83	62	54	57

## 6. Les projets du Département pour 2018.

### 6.1 Les dépenses de fonctionnement.

La maîtrise de l'évolution des dépenses de fonctionnement demeure une priorité pour 2018, tout en permettant au Département d'exercer pleinement ses compétences, au bénéfice des Seine-et-Marnais notamment dans le domaine de Solidarités.

#### *6.1-1 Les solidarités.*

Ces interventions constituent le cœur des interventions du Département et elles seront pleinement assumées en 2018.

Pourtant, le volume financier de certains postes sera en diminution et notamment pour ce qui concerne l'insertion.

En effet, pour la première fois en 2017, les allocations RSA devraient diminuer et s'établir à 166 M€, contre une ouverture de crédits de 169,5 M€ au BP 2017, soit une diminution de 2,1 %. On constate en effet sur les 11 premiers mois de 2017 ce rythme de baisse des allocations, qui sera reconduit pour 2018 compte tenu de la conjoncture économique et des tendances sur l'emploi et de la poursuite de la politique du juste droit qui contribue à l'infléchissement de la dépense. Le juste droit vise à reconnaître les droits des bénéficiaires mais, dans le même temps à faire respecter les devoirs.

Au-delà des allocations, le Département continuera de déployer des actions pour favoriser l'insertion professionnelle, mais aussi sociale et médico-sociale et notamment en direction des jeunes (missions locales, écoles de la deuxième chance).

L'ensemble des crédits consacrés par le Département à ces dépenses d'insertion hors allocations RSA devrait s'élever à 15,8 M€ contre 15,6 M€ au BP 2017 (+ 1,5 %) et au total le Département devrait consacrer en 2018 plus de 181,8 M€ à l'insertion.

Le deuxième poste des interventions départementales de la politique des solidarités en 2018 sera celui des actions en faveur de l'enfance et de la famille avec près de 163,8 M€.

Ce budget sera construit sur l'hypothèse d'un net ralentissement de la progression constatée en 2016 et 2017 due à l'accueil de mineurs étrangers non accompagnés (MNA) et surtout à la mise en place de mesures d'accueil adaptées et moins coûteuses. Par des appels à projets, le Département entend mobiliser des places à coût minoré par rapport à celui des établissements spécialisés (maisons d'enfants et établissements médico-sociaux), l'impact financier de ces mesures devrait induire une

baisse de 16 % du nombre de jours d'hébergement facturés pour les MNA et se traduire par une baisse de dépense de 8 M€.

Au total, les crédits 2018 au titre de la prévention et protection en hébergement ASE devraient s'élever à plus de 133,3 M€, avec la préoccupation de poursuivre la diversification des modalités d'accompagnement des enfants (places en milieu ouvert, développement des tiers dignes de confiance...)

La prévention médico-sociale et l'aide à la fonction parentale seront non seulement poursuivies mais développées avec des crédits en hausse de plus de 1,8 % (8,6 M€) dont 6,2 M€ pour les subventions de fonctionnement aux structures d'accueil des jeunes enfants et plus de 1,5 M€ pour la prévention infantile et la périnatalité.

Un volume de crédits de près de 91 M€ sera dévolu aux interventions départementales en faveur des personnes âgées, dont 46,7 M€ pour l'hébergement en établissements et 44,2 M€ pour le maintien à domicile, ces derniers crédits augmenteront de 2,5 % par rapport à ceux du BP 2017 avec la mise en place des Pôles Autonomie Territoriaux lancés en 2017 et ouverts également aux personnes en situation de handicap (remplacement des anciens CLIC).

Pour les personnes en situation de handicap, le budget 2018 devrait s'élever à plus de 154,7 M€, ces crédits étant en hausse car il est anticipé une évolution de la PCH de 4,2 % qui devrait atteindre plus 30,4 M€ en 2018 ; la contribution du département à la MDPH sera maintenue sensiblement à son niveau de 2017 (un peu moins de 5,1 M€).

Enfin, la politique Solidarités se compose également des interventions en faveur de l'habitat qui mobilisera près de 5 M€ en 2018, principalement en faveur du fonds de solidarité logement (FSL).

Au total, les interventions du Département en direction des solidarités devraient s'élever à plus de 596,2 M€ au BP 2018, ce budget présentant pour la première fois depuis de nombreuses années une évolution de moins de 1 %.

#### *6.1-2 L'aménagement et le développement des territoires.*

La contribution départementale au Service départemental d'incendie et de secours (SDIS) constituera comme au cours des années passées la principale charge de cette politique avec 108,2 M€ et la poursuite de la constitution d'une provision pour charges opérationnelles exceptionnelles de 0,15 M€. Avec les différentes interventions du Département en faveur de la sécurité routière, les jeunes sapeurs-pompiers ou les casernes de gendarmeries, les crédits 2018 en faveur de la sécurité sont évalués à 108,5 M€, montant identique à celui du BP 2017.

Le deuxième secteur d'intervention de cette politique est celui des transports qui devrait mobiliser plus de 50,7 M€ consacrés aux actions suivantes :

- Le transport dédié aux personnes handicapées avec le service PAM.
- Le transport des élèves et étudiants handicapés sur délégation du STIF.
- Le transport scolaire, sur circuits spéciaux organisés par le Département dans le cadre d'une délégation du STIF et sur lignes régulières en bonifiant le prix d'accès aux titres de transport pour les élèves du primaire et les collégiens.
- Les lignes structurantes du réseau Seine-et-Marne express dont le Département accompagnera le développement en 2018
- Le transport à la demande.

- Les aides à l'acquisition des cartes Améthyste et titres Mobilis par les personnes handicapées et âgées sous condition de ressources, ou de statut pour les Anciens Combattants et Veuves de Guerre

Comme au cours des deux années précédentes, le Département augmentera en 2018 le budget consacré à l'entretien du domaine routier départemental avec des crédits de près de 10,4 M€ (+ 3,1 % par rapport au BP 2017). Cette hausse permettra de financer à hauteur de 1 M€ les dépenses liées à la propreté du réseau départemental.

L'environnement mobilisera près de 2,4 M€ à travers des financements préservés pour les espaces naturels sensibles, mais concernant aussi l'eau ou le laboratoire départemental d'analyses ou la subvention à Seine-et-Marne Environnement.

Au sein du développement territorial, l'agriculture sera dotée de plus de 0,7 M€ de crédits comme en 2017, dont une part importante sera consacrée d'une part au partenariat avec la Chambre d'agriculture, d'autre part à la filière bois, enfin aux jeunes agriculteurs.

Les interventions en faveur de la promotion du territoire s'exerceront dans un cadre rénové en 2018 autour de l'agence d'attractivité qui regroupera SMD (Seine-et-Marne Développement) et SMT (Seine-et-Marne Tourisme), avec des interventions qui s'inscriront dans le respect des dispositions de la loi NOTRe. Cette refonte des organismes et des interventions permettra aussi de réduire la volumétrie financière des moyens que le Département y consacrait antérieurement, la masse des crédits 2018 étant évaluée à 4,4 M€ environ, contre plus de 6,0 M€ au BP 2017. Le développement local devrait être doté de près de 2 M€ de crédits, dont 1,2 M€ environ pour le CAUE, 0,3 M€ pour le fonctionnement du syndicat mixte d'aménagement numérique et 0,2 M€ pour les PNR.

Au total les crédits que le Département devrait consacrer en 2018 à la mission « Aménagement et développement des territoires » s'élèveront à plus de 179,2 M€, en diminution de 1,2 % par rapport à ceux du BP 2017 grâce aux décisions prises autour de l'attractivité du territoire.

#### *6.1-3 Le développement socio-éducatif, culturel et sportif.*

Avec une hausse des dotations budgétaires de 3,3 %, les crédits budgétaires de cette mission seront prévus à hauteur de plus de 48,9 M€ au BP 2018, contre 47,3 M€ au BP 2017.

Le principal secteur d'intervention demeurera celui en faveur de l'éducation et de la formation qui sera doté de 37,2 M€ de crédits en 2018.

La vie des collèges est la composante principale de ce poste avec les dotations aux budgets des collèges publics et privés mais aussi le renforcement de la participation aux collectivités locales pour l'utilisation de leurs équipements sportifs par les collégiens et des crédits portés à près de 1,2 M€ (+ 23 % par rapport au BP 2017 pour l'équipement et le matériel TICE des collèges avec la hausse du coût des accès internet et de l'hébergement de l'espace numérique de travail (ENT). Grâce à l'optimisation des contrats de fourniture de gaz et d'électricité, ces dépenses seront ouvertes en baisse au BP 2018, soit près de 6,5 M€ contre 7,3 M€ au BP 2017. Les actions éducatives et d'appui à la scolarité mobiliseront près de 3,1 M€ de crédits, dont 2,6 M€ pour le dispositif Cantinéo.

Les dotations qui permettront au Département d'intervenir dans les domaines de la culture et du patrimoine devraient atteindre plus de 7,4 M€, soit une progression de près de 12 % par rapport au BP 2017. Cette forte progression permettra de financer la cérémonie commémorative de la fin de la grande guerre (400 000 €) mais aussi le festival du patrimoine pour 300 000 € et le lancement du projet Europe créative qui vise à accroître l'attractivité touristique du château de Blandy-les-Tours en mettant en place une stratégie de développement à l'échelle nationale et européenne (100 000 €).

Pour la jeunesse, les sports et les loisirs, les crédits qui figureront au projet de BP 2018 s'élèveront à près de 4,3 M€, soit la reconduction des moyens de 2017 ce qui permettra de mettre totalement en œuvre la politique départementale redéfinie en 2017 pour ces domaines, et notamment les aides aux activités sportives (soutien au sport civil, au sport scolaire, de haut niveau ou au sport-nature), les aides aux associations de jeunesse et d'éducation populaire ou aux projets et initiatives des jeunes.

Enfin, le domaine de l'enseignement supérieur et de la formation regroupera en 2018 les interventions pour favoriser la démographie médicale puisqu'il s'agit de bourses aux étudiants en médecine et de subventions pour les maisons pluridisciplinaires universitaires de santé, en partenariat avec des facultés de médecine pour environ 0,2 M€, comme en 2017.

#### *6.1-4 La mission fonctionnelle.*

Cette mission regroupe principalement la masse salariale (hors celle consacrée aux assistants familiaux qui est incluse dans le domaine de la protection de l'enfance) ainsi que les moyens généraux de l'administration.

Au titre des ressources humaines, les crédits pour 2018 peuvent être évalués à ce stade des orientations budgétaires à environ 198,3 M€ (contre 195,2 M€ au BP 2017).

Leur progression ressortirait ainsi à 1,5 % de BP à BP sous l'effet des revalorisations de certaines grilles indiciaires qui se poursuivent sur 2018, mais aussi du glissement vieillesse technicité (GVT) dont l'effet est estimé à 1,2 % au Département.

Le Département expérimentera le recours à l'intérim en 2018 dans les collèges et devra financer les postes nécessaires à l'ouverture de deux collèges à la rentrée 2018 impliquant de recruter des agents supplémentaires.

Pour tenir ces objectifs de maîtrise de l'évolution de la charge de la masse salariale, le report des mesures du PPCR à 2019, le rétablissement de la journée de carence, et les effets de l'adhésion du Département à Pôle emploi constituent des mesures qui faciliteront leur atteinte.

Le volume habituel des postes vacants ne sera pas budgété en 2018, comme les années passées, la même enveloppe de crédits de remplacement sera reconduite comme le nombre des apprentis alors que le dispositif des emplois d'avenir sera progressivement arrêté.

Les crédits destinés à la conduite des politiques départementales (il s'agit essentiellement des crédits de communication) seront reconduits pour environ 1,6 M€ ainsi que ceux relevant de la conduite des politiques départementales (crédits d'études générales pilotées par la direction générale ou d'audits, par exemple sur l'organisation générale des services) pour 1,9 M€ environ.

Enfin, les dotations qui sont regroupées sous le domaine des moyens généraux devraient s'élever à environ 18 M€ et présenter une baisse de 3,6 % par rapport à celles du BP 2017. Le Département poursuit l'optimisation de ces charges qui relèvent du « train de vie administratif » de la collectivité puisqu'il s'agit de l'affranchissement, des fournitures de bureau, du coût d'entretien du parc automobile, de toutes les dépenses pour le fonctionnement des systèmes d'information, des assurances et consultations juridiques, etc. L'effort des directions pour alléger ces dépenses est très important, il est permanent et porte ses fruits tout en maintenant une qualité de service élevée.

Les crédits de la mission fonctionnelle seraient ainsi de 219,7 M€ au BP 2018, contre 215,8 M€ au BP 2017, soit une progression limitée à 1,8 %.

### 6.1-5 Les frais financiers.

Ils seront provisionnés pour 20 M€ au BP 2018, en recul de 2 M€ par rapport au BP 2017.

La diminution continue d'être sensible sous l'effet de plusieurs facteurs qui se conjuguent :

- La diminution du stock de dette qui est attendue à fin 2017, (de - 40 M€ à - 50 M€), ce qui correspond à un recul de près de 6 %.
- L'amortissement de la dette ancienne qui s'accélère au fil du temps et cette dette est celle qui présente les taux d'intérêt les plus élevés.
- Le maintien à des niveaux très bas des taux d'intérêt qui tire vers le bas les taux variables détenus par le Département et donc le taux moyen de sa dette.

### 6.1-6 Les péréquations fiscales.

Pour 2018, le Département contribuera à trois fonds de péréquation :

- deux fonds sont assis sur les droits de mutation à titre onéreux et les prélèvements que le Département devrait subir sont évalués à 27,6 M€ contre 25,2 M€ au BP 2017. Cette hausse est la conséquence de la hausse du rendement des DMTO et elle est calculée à ce stade à mécanismes de péréquation inchangés en 2018 et notamment le maintien du plafond de cotisation à 12 %.

- un fonds est assis sur le produit de CVAE, la contribution de la Seine-et-Marne est estimée à 2,3 M€ en 2018 contre 1,7 M€ au BP 2017, hausse fonction de la progression du produit de la CVAE.

Au total le Département devrait contribuer en 2018 à hauteur de 29,9 M€ à ces fonds de péréquation, soit une hausse importante de 3 M€, atténuée assez faiblement par la hausse attendue des dotations en provenance de ces mêmes fonds (+ 0,7 M€) car le Département est contributeur et bénéficiaire en même temps.

### 6.2 Les dépenses d'équipement.

*En autorisations de programme*, les nouvelles opérations qui seront proposées au budget primitif 2018 devraient s'élever à 185,2 M€ contre 170,4 M€ au BP 2017, soit une progression de près de 9 % (+ 14,8 M€ en AP).

La hausse des AP sera exceptionnelle dans le domaine de l'éducation puisque ces AP devraient s'élever à plus de 83,1 M€ traduisant la priorité que le Département entend accorder aux collèges au cours du mandat.

Il sera en effet proposé au BP 2018 les AP de lancement du 3<sup>ème</sup> collège de Villeparisis (17 M€) et de la construction d'un collège à Jouy-le-Châtel (17 M€ également), ainsi que la réhabilitation de la ½ pension à Bois-le-Roi (9 M€). La sécurité dans les collèges devrait mobiliser des AP de près de 3,6 M€ en 2018, le programme de travaux de gros entretien de 14,2 M€, les travaux d'amélioration énergétique plus de 3,3 M€, l'accessibilité aux personnes à mobilité réduite de 2,5 M€.

Concernant les routes départementales, les AP qui seront proposées au BP 2018 s'élèveront à près de 40 M€ avec une priorité en 2018 : la conservation et l'adaptation du réseau dont les AP sont estimées à 31,2 M€.

Les AP qui seront ouvertes au BP 2018 pour le développement territorial seraient de 29,8 M€, en évolution de plus de 5 % de BP à BP, la hausse bénéficiant à l'agriculture pour la poursuite du projet de plateforme de regroupement, de transformation et de conditionnement de produits agricoles de

proximité pour la restauration collective mais aussi la politique contractuelle et notamment les contrats intercommunaux de développement (CID), (18,4 M€ d'AP).

Avec 8,9 M€, les moyens généraux verront leur dotation en AP augmenter de plus de 17 % : hausse pour les infrastructures informatiques du Département, hausse des crédits pour les bâtiments des services dans le domaine des solidarités notamment.

La protection de l'environnement pourrait être dotée également de 8,9 M€, notamment pour les interventions du Département en faveur de l'eau potable, de l'assainissement et des cours d'eau sous forme de subventions aux collectivités compétentes essentiellement.

Pour la sécurité, le Département subventionne le SDIS 77 au titre de ses programmes d'investissement qui sont importants avec notamment le programme sur le site central de Melun. L'aide du Département qui est depuis plusieurs années de 3,6 M€ en investissement sera maintenue en 2018.

Enfin, dans le domaine de la culture et du patrimoine les AP 2018 devraient atteindre plus de 2,2 M€ dont 0,3 M€ dans le cadre du programme Europe Créative à Blandy-les-Tours.

*En crédits de paiement*, les dotations budgétaires 2018 pour les dépenses d'équipement devraient dépasser 178,1 M€, en hausse de 2,1 % par rapport à celles du BP 2017 et de près de 9 % par rapport à la réalisation prévisionnelle de 2017.

Si la hausse des crédits de paiement est plus lente que celle des autorisations de programme, elle est cependant continue depuis le BP 2016.

Trois secteurs d'intervention mobiliseront en 2018 près de 80 % des crédits de paiement qui seront ouverts au projet de budget primitif :

- L'éducation et la formation avec 62,7 M€ de CP et des crédits en hausse de 8 % : par exemple, les CP destinés aux bâtiments des collèges seront de près de 52 M€ contre 44,7 M€ au BP 2017 avec la montée en charge d'opérations comme la réhabilitation de la ½ pension à Saint-Thibault-des-Vignes, la construction du collège de Montévrain, la poursuite des réhabilitations des ½ pensions de Cesson et de Fontenay-Trésigny, l'extension-réhabilitation du collège L. Cézard à Fontainebleau.
- Les routes départementales seront dotées de 48,2 M€ de crédits de paiement contre 46 M€ au BP 2017 (+4,8 %) dont plus de 23,8 M€ pour la conservation et l'adaptation du réseau mais aussi pour poursuivre la liaison Meaux-Roissy ou le contournement Est de Roissy, la déviation Nord de Melun, le complément de l'échangeur de Le Pin.
- Le développement territorial représentera 28,5 M€ de crédits de paiements en 2018, secteur également en hausse de 6,7 % par rapport aux crédits du BP 2017. Le développement local et notamment la nouvelle politique contractuelle (contrats CID, FER) qui devrait monter en puissance en réalisation ainsi que le développement du réseau haut débit avec les opérations menées par le Syndicat mixte d'aménagement numérique.

En dehors de ces trois secteurs, les crédits de paiement qui seront proposés en 2018 concerneront les moyens généraux avec plus de 12,2 M€. Près de 2,7 M€ concerneront les moyens informatiques qui permettent de moderniser les outils de l'administration départementale (pour dématérialiser les procédures et les dossiers par exemple), pour le gros entretien, l'amélioration énergétique des bâtiments départementaux (7,6 M€), pour renouveler le parc automobile, le mobilier.

Pour les transports, qui comportent l'opération TZEN2, les crédits de paiement 2018 nécessiteront des dotations de plus de 7,7 M€ et les opérations qui relèvent de la protection de l'environnement près de 8,4 M€ (subventions dans le domaine de l'eau potable, de l'assainissement, pour l'équipement du laboratoire départemental d'analyses, des acquisitions et travaux dans les ENS départementaux et autres, pour les opérations d'aménagement foncier).

Les investissements dans le domaine des solidarités seront pourvus de près de 3,2 M€ de crédits de paiement : il s'agira essentiellement de subventions pour des établissements d'accueil de personnes âgées et de personnes handicapées, mais aussi d'un soutien à des opérations dans le domaine de l'habitat (OPH 77, aires d'accueil des gens du voyage par ex.), et de subventions pour la création de maisons de santé.

La subvention d'investissement annuelle au SDIS sera maintenue à 3,6 M€ au titre du domaine de la sécurité.

Dans le domaine des sports et de la jeunesse, les crédits de paiement pourraient, en 2018, être arrêtés à 0,5 M€ et ceux en faveur de la culture et du patrimoine à 2,6 M€.

Enfin, pour les ressources humaines, les crédits 2018 pour 0,1 M€ concerneront des aménagements de postes et ceux destinés à la conduite des politiques départementales seront reconduits à leur niveau 2017, soit 0,4 M€.

## **7. Les estimations de recettes pour 2018.**

La Loi de programmation des finances publiques pour 2018 à 2022 et la Loi de finances pour 2018 sont en cours d'examen au Parlement. Au moment où ces orientations budgétaires sont établies, les relations financières entre l'Etat et les collectivités territoriales ne sont donc pas encore définitivement connues pour 2018.

### 7.1 La fiscalité directe.

Le poste de fiscalité directe devrait augmenter en 2018 pour atteindre 551 M€ contre 541 M€ au BP 2017.

Le produit de la taxe foncière sur les propriétés bâties est estimé à 335,3 M€, en hausse de 2,6 % par rapport au produit notifié pour 2016. Cette estimation est basée sur une évolution physique des bases de + 1,6 % et une évolution nominale de + 1 %. En 2018, le Département n'augmentera pas le taux de la taxe foncière sur les propriétés bâties qui s'élève à 18 % depuis 2016. Le Département de Seine-et-Marne occupe, par ordre décroissant des taux 2017, le 60<sup>ème</sup> rang sur le périmètre des départements de Métropole (hors Paris mais avec la Métropole de Lyon).

Impôt économique sur lequel le Département n'a aucun pouvoir de taux qui est fixé à 1,5 % au niveau national, la Cotisation sur la Valeur Ajoutée des Entreprises (CVAE) est estimée pour 2018 à 86,2 M€ contre 83,7 M€ en 2017, soit en hausse de + 2,9 %. Cette estimation correspond à la part de 23,5 % restant au Département suite au transfert en 2017 de 25 points de CVAE à la Région. Ce transfert de CVAE à la Région en l'absence de transfert de compétences en retour fait perdre au Département de Seine-et-Marne la dynamique de ce produit sur cette part transférée. Cette perte de recettes pour le Département est évaluée en 2017 à 3,4 M€ et en 2018 à 6,0 M€.

Au total, la CVAE propre et la CVAE reversée par la Région devraient s'élever à 171,9 M€ en 2018 contre 169,4 M€ en 2017.

Le reste des produits de fiscalité directe se compose :

- Des impositions forfaitaires sur les entreprises de réseaux (IFER) estimées à 3 M€,
- Du Fonds national de garantie individuelles des ressources (FNGIR), qui compense une partie de la suppression de la taxe professionnelle en 2010, figé à 17,9 M€,
- Du Fonds de solidarité des Départements d'Ile-de-France estimé pour 2018 au montant de l'attribution 2017, soit 10,9 M€,
- Et enfin du transfert des frais de gestion du foncier bâti estimé en hausse à 12 M€ en 2018 car assis sur le produit de la taxe foncière dont le rendement a augmenté en 2017.

### 7.2 La fiscalité indirecte.

La fiscalité indirecte est estimée au stade des orientations budgétaires 2018 à 457,1 M€. Ce produit augmenterait de + 25,6 M€ (+ 5,8 %) par rapport au BP 2017. Cette hausse résulte pour l'essentiel de celle du produit prévisionnel des DMTO au projet de BP 2018 pour 220 M€ contre 200 M€ au BP 2017.

Compte tenu de l'augmentation du produit des DMTO, le reversement des fonds de péréquation sur les DMTO est également estimé à la hausse, soit à 8,3 M€ contre 7,6 M€ au BP 2017.

Le produit de la Taxe Spéciale sur les Conventions d'Assurance devrait évoluer de + 1,5 % par rapport à 2017 pour atteindre 135,7 M€.

Parmi les autres recettes de fiscalité indirecte, la taxe d'aménagement est estimée à 13 M€ contre 12 M€ au BP 2017, la taxe départementale sur la consommation finale d'électricité à 14 M€ contre 13,3 M€ au BP 2017, la redevance des mines à 2,2 M€ contre 1,7 M€ et la taxe additionnelle à la taxe de séjour à 0,8 M€ contre 0,5 M€ (effet de l'ouverture de Villages Nature).

### 7.3 Les dotations et participations.

Les dotations et participations sont estimées à la baisse en 2018 par rapport au BP 2017 passant de 202,0 M€ en 2017 à 190,9 M€ en 2018.

Conformément aux orientations présentées lors de la conférence nationale des territoires du 17 juillet 2017, la logique de baisse des dotations des collectivités territoriales est abandonnée au profit de la réalisation par les collectivités territoriales d'économies à hauteur de 13 milliards d'euros en dépenses de fonctionnement par rapport à leur évolution spontanée sur le quinquennat. Le projet de Loi de programmation des finances publiques pour 2018 à 2022 fixe ainsi deux objectifs :

- l'un de baisse de l'évolution des dépenses de fonctionnement afin qu'elles progressent en valeur (y compris l'inflation) de 1,2 % au maximum chaque année sur la période en moyenne pour les collectivités. Cet objectif serait de 1,4 % pour les Départements à ce stade des débats parlementaires.
- Et l'autre de réduction du besoin de financement à hauteur de 13 Md€, soit 2,6 Md€ par an.

Après quatre années successives de contribution au redressement des finances publiques qui ont fait diminuer de 79,2 M€ la DGF du Département (hors effet de la hausse de population), le montant de la Dotation globale de fonctionnement du Département de Seine-et-Marne est estimé pour 2018 en légère hausse passant de 87,5 M€ en 2017 à 88,7 M€ en 2018. Cette légère augmentation résulte de l'estimation de la croissance démographique et de l'impact simulé de la majoration de + 10 M€ des dotations de péréquation inscrite dans le PLF 2018.

Après avoir intégré en Loi de finances pour 2017 dans les variables d'ajustement des dotations de l'État la Dotation de Compensation de la Réforme de la Taxe Professionnelle (DCRTP) des Départements et des Régions, les allocations compensatrices de Taxe d'habitation et les Fonds Départementaux de la Taxe Professionnelle, le PLF 2018 intègre dans ces variables d'ajustement la DCRTP des communes et des EPCI.

La DCRTP du Département est à ce jour évaluée à 14,1 M€ pour 2018 contre 19,5 M€ en 2017 et les allocations compensatrices de fiscalité locale à 3,6 M€ contre 4,2 M€ en 2017.

Les autres dotations et participations sont évaluées en stabilité au stade des orientations budgétaires.

#### 7.4 Les autres recettes de fonctionnement.

Les autres recettes de fonctionnement sont évaluées à la hausse à 19,1 M€ contre 18,6 M€ au BP 2017.

Cette croissance s'explique par la progression des produits du domaine et de gestion courante.

#### 7.5 Les recettes définitives d'investissement (hors emprunt).

Les recettes définitives d'investissement sont estimées à 34,4 M€ contre 37,4 M€ au BP 2017.

La diminution de ces recettes provient de la baisse des subventions et participations qui sont évaluées à 6,8 M€ pour 2018 contre 9,3 M€ au BP 2017.

Les autres recettes définitives d'investissement devraient rester globalement stables.

Le FCTVA au titre des dépenses 2017 est évalué pour 2018 à 16,8 M€ comme au BP 2017. Il faut cependant signaler la disposition du PLF 2018 visant à automatiser la gestion du FCTVA par un recours à une base comptable des dépenses engagées et mises en paiement permettant une dématérialisation quasi-intégrale de la procédure d'instruction, de contrôle et de versement. Les impacts de cette disposition sont difficilement évaluables à ce jour.

La Dotation Départementale d'Équipement des Collèges (DDEC) est figée à 6,9 M€ et la Dotation globale d'équipement est attendue, comme en 2017, à 2,5 M€.

Le produit des amendes de radars automatiques et les cessions de biens devraient s'élever en 2018 à 0,9 M€. Le recouvrement des subventions en annuités est estimé à la baisse à 0,5 M€ contre 0,9 M€ au BP 2017.

### **8. Les équilibres financiers prévisionnels pour 2018.**

Des éléments qui ont été exposés précédemment il découle une structure générale des équilibres budgétaires pour 2018 qui devrait être la suivante, respectant la trajectoire financière que l'Exécutif départemental a défini pour le mandat :

- Une seule hausse fiscale, celle de 2016, provoquée par la diminution drastique des dotations de l'Etat comme il a été rappelé ci-avant.
- Une relance des dépenses d'équipement sur l'ensemble du mandat qui devraient dépasser 210 M€ par an en fin de période.
- Un endettement en fin de mandat qui ne devra pas dépasser celui de début de mandat, voire même lui être inférieur.

Dès lors, le Département doit augmenter son niveau d'épargne sur la section de fonctionnement en maîtrisant l'évolution de ses dépenses de fonctionnement tout en garantissant à chaque Seine-et-Marnais un haut niveau de service public dans l'ensemble des champs de compétences départementales.

Le projet de budget 2018 qui sera présenté à l'assemblée départementale répondra à cette feuille de route.

En effet, sur la base des développements précédents relatifs aux orientations budgétaires pour 2018, les équilibres financiers du BP 2018 devraient être les suivants :

	BP 2017 (en M€)	Orientations budgétaires 2018 (en M€)	Evolution en %
Recettes réelles de fonctionnement	1 194,2	1 218,1	+ 2,0 %
Dépenses réelles de fonctionnement	1 096,2	1 094,0	- 0,2 %
Excédent des recettes réelles sur les dépenses réelles de fonctionnement	98,0	124,1	+ 26,6 %
Annuités de la dette en capital dont remboursement FCTVA $\simeq$ 4 M€ en 2017	76,0	72,0	- 5,3 %
Solde pour autofinancement des dépenses d'équipement	22,0	52,1	+ 136,7 %
Recettes définitives d'investissement	37,4	34,5	- 7,8 %
Dépenses d'équipement	174,4	178,1	+ 2,1 %
Emprunt	115,0	91,6	- 20,4 %

Ce tableau traduit l'important travail de maîtrise des dépenses de fonctionnement qui est conduit puisque celles-ci ne devraient pas augmenter en 2018, voire légèrement se contracter.

Pour les recettes, leur hausse attendue pour 2 % se fera sans augmentation de la pression fiscale qui sera inchangée pour la deuxième année consécutive.

La différence entre l'évolution des dépenses et des recettes de fonctionnement permettra de dégager une épargne sur la section de fonctionnement qui devrait très largement dépasser 120 M€ dès le BP 2018.

Malgré la hausse des dépenses d'équipement qui se rapprochent de 180 M€, le recours à l'emprunt diminuera de plus de 20 % pour s'établir à 92 M€ environ, contre 115 M€ au BP 2017.

Avec un remboursement de dette en capital de 72 M€, la hausse du stock de dette à fin 2018 ne devrait pas être de plus de 20 M€, soit seulement 2,4 % de hausse au maximum.

Le taux de financement des dépenses d'équipement par l'emprunt tombera ainsi à 51 % alors qu'il était de près de 80 % au budget primitif 2015 de la précédente majorité départementale.

Le rapprochement de ces deux pourcentages montre les progrès qui ont été accomplis pour remettre le Département sur une trajectoire budgétaire solide, malgré le désengagement massif de l'Etat envers les collectivités locales jusqu'en 2017.

Cette situation remet le Département sur les rails d'un développement fort, qui le tourne vers l'avenir.